

Cours du chinois pour tout niveau

Classe		Semestre		
Infos personnelles				
Nom :		Prénom :		
Adresse :				
Email:		Tel:		
Niveau				
Débutant	Faux Débutant	Intermédiaire	Avancé	
Formule souhaitée				
Classique	Intensive	Orale	Enfant	
Soutien scolaire	Pack 10h			
Montant à payer :	35€ frais d'inscription (Gratuit pour la ré-inscription avec votre carte d'ACFC)			
	€			
	Ou € * 3 fois			
Total:				
Moyen de paiement	Par virement bancaire			
moyon do palomon	Par chèque à l'ordre : Allia	ance Chinoise		
*Paiamont on 2 fais passit				
Palement en 3 tois possit	ole (à la fin des trois premie	ers mois de la formation)		
CONDITIONS GENERALES D	DE SERVICE			
Dans le cas d'un mineu Nom du détenteur de l'a Téléphone :				
Dans le cas d'un adulte Nom de l'adulte respons Téléphone :	sous un régime de prote sable :	ction juridique (tutelle, cu	ratelle, etc.):	
	r pris connaissance et acce pecter le règlement intérieu	· ·	s de service et	
Fait à	Le/			

Signature(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé"

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Service s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat de services proposés par "ACFC LANGUES" (« Le Prestataire ») aux clients aux titres individuels. Les prestations d'ACFC LANGUES aux termes du présent contrat consistent en la fourniture de toutes prestations liées à la formation linguistique chinoise et à la transmission de la culture asiatique. Ces Conditions Générales de Service sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services (fiche d'inscription au recto) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Service et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. Le Client déclare souscrire un contrat d'abonnement selon les formules, la durée, le prix et les modalités financières indiqués au recto.

2. DURÉE DU CONTRAT ACFC LANGUES

Le contrat ACFC LANGUES est à durée déterminée et variable selon la formule choisie par le client ; il prend fin automatiquement à la fin de la durée sans possibilité de résiliation anticipée par le Client.

3.TARIF - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix de la souscription figure au verso et est variable selon la formule choisie. Le paiement a lieu en une ou plusieurs fois selon les modalités indiquées au verso. Tout paiement devra être totalement réglé avant la fin de formule achetée. Le contrat étant à durée ferme et non résiliable, aucun remboursement ne pourra avoir lieu au bénéfice du Client sauf cas exposés ci-après ; pour les formules à la séance, les séances non consommées dans le délai imparti sont perdues et non remboursables, sauf cas exposés ci-après. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur la fiche d'inscription du Prestataire au recto, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

4. CONDITIONS D'ACCÈS - INTUITU PERSONAE

L'inscription donne lieu à la délivrance d'une carte d'abonnement correspondant à la formule choisie, que le Client devra présenter afin d'accéder aux prestations, et afin de permettre au Prestataire de décompter les séances pour les formules qui ont lieu à la séance. Le présent contrat est conclu intuitu personae et les cartes d'abonnement sont de ce fait nominatives. Elles ne peuvent être ni prêtées, ni échangées, ni cédées à une personne qui n'est pas le bénéficiaire de la souscription.

5. RÈGLES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PRESTATIONS

Toutes les formules sont comptées par heure (60 mn). - La pré-évaluation est nécessaire pour toutes les inscriptions aux cours particuliers, aux cours collectifs et aux stages intensifs. - Cours particuliers / Stages sur mesure : Le planning des prestations (horaires, jours, lieu, ...) sont définis par le client avec ACFC LANGUES. Il devra être respecté par chaque partie. Il est exceptionnellement possible pour le Client de reporter ou annuler le cours, à condition d'en avoir informé ACFC LANGUES par mail ou téléphone 24 heures minimum à l'avance (sauf cas de force majeure). A défaut de cette information, et sauf le cas de force majeure, la prestation sera considérée comme effectuée et ne donnera lieu à aucun remboursement. - Cours collectifs : Le planning des prestations (horaires, jours, lieu, ...) est fixé par ACFC LANGUES et arrêté en accord avec le Client. Il devra être respecté par chaque partie. Les jours fériés seront rattrapés en fin de session sauf information contraire. Les cours absents informés et les épreuves manqués seront rattrapables selon les propositions du Prestataire. Pour les cours collectifs, l'inscription possible en milieu de session, en fonction du niveau du stagiaire. Pour les inscriptions à l'année, les sessions choisies doivent impérativement se

suivre. Certaines séances de cours individuels en plus sont probablement conseillées, dans le cas de l'inscription en milieu de session, et/mais en fonction du niveau du stagiaire. - Référence des cours : Afin de faciliter l'établissement de ces prestations personnalisées, les Clients ou leur représentant légal, ont l'obligation de présenter au Prestataire leur programme et contenu des cours scolaires ou connexes, et d'en fournir les références. - Exercices systématiques et intensifs (notamment la préparation du test) : Pour assurer la qualité de la préparation, ACFC LANGUES préconise au Client de

suivre et terminer les exercices qui lui seront proposés.

6. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE - GARANTIE Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de réalisation de la prestation commandée. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité sans délai à compter de la fourniture de la Prestation. Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) la prestation jugée et reconnue comme défectueuse, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client. La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Prestations effectivement payées par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française. Dans ce cas aucune résiliation ni remboursement ne pourra avoir lieu.

7. MINEURS OU MAJEURS SOUS UN RÉGIME DE PROTECTION JURIDIQUE

Le parent du mineur ou la personne en charge de l'autorité conserve cette autorité et la responsabilité y attachée sur son enfant ou l'adulte bénéficiaire de la mesure de protection, sans report sur ACFC LANGUES qui ne peut en aucun cas et à aucun moment, même de façon temporaire, être responsable du mineur ou du majeur protégé.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture de la prestation au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestatairequi peut la conditionner à une contrepartie financière.

9. MODALITÉS DE RÉSILIATION

A l'initiative du client : Le contrat ACFC LANGUES est à durée déterminée et variable selon la formule choisie par le client ; il ne peut être résilié de façon anticipée et prend fin automatiquement à la fin de la durée correspondant à la formule choisie. Toutefois, le Client peut résilier le contrat dans les conditions définies à l'article 10 ci-après. A l'initiative du Prestataire : L'abonnement est résilié de plein droit sans préavis, ni indemnité par le Prestataire aux motifs suivants : - Dans le cas où l'attitude ou le comportement du client serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités du Prestataire ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres clients et/ou le voisinage. - En cas de fraude dans l'utilisation par une tierce personne). - En cas de défaut de paiement (chèque non provisionné par exemple), étant précisé que les frais de rejet du chèque supportés par le

Prestataire seront répercutés sur le Client, qui devra le rembourser à titre d'indemnité.

10. FOURNITURE DE SERVICES

Sauf cas de force majeure ou fait du Client précisés aux présentes, le prestataire fournit ses prestations selon les modalités et calendriers propres à chaque formule et convenus avec le Client. En application des articles L 138-1 et s. du Code de la consommation, le client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. En cas de non-respect de ce nouveau délai, le contrat sera considéré comme résolu à la réception par le prestataire de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, sauf si le Prestataire s'est exécuté entre-temps. Néanmoins, la résolution sera immédiate lorsque : - le prestataire refusera de fournir le service ; - la date ou le délai contractuel méconnu constituera pour le consommateur une condition essentielle du contrat, ce caractère pouvant être déduit des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou résulter d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat. Lorsque le contrat aura été résolu en application de l'article L 138-2 du Code de la consommation, le prestataire sera tenu de rembourser au Client la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat (art. L 138-3 du Code de la Consommation). Des majorations seront appliquées en cas de retard de remboursement : 10 % si le remboursement intervient dans les trente jours au-delà de ce terme, 20 % jusqu'à soixante jours et 50 % au-delà. Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans les délais précisés pour chaque formule. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif. Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de 30 jours après la date indicative précisée pour chaque formule d'abonnement, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 138-2 et L 138-3 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

11. CAS DE FORCE MAJEURE

Le Client reconnaît que son contrat d'abonnement lui ouvre droit au bénéfice des prestations qu'il a choisies en fonction du type de formule d'abonnement. En cas de non-utilisation définitive de ce droit pour une cause indépendante de sa volonté, ou en cas de force majeure, le Client peut demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception, adressé au Prestataire. La résiliation est effective à compter de la date de réception de la demande de résiliation accompagnée de la carte d'abonnement et des pièces

justificatives. Par motif de force majeure, il est limitativement fait référence aux cas suivants : maladie ou accident grave empêchant définitivement le Client de bénéficier des services du Prestataire, décès, mutation professionnelle du fait de l'employeur. Un remboursement pourra avoir lieu au prorata du temps ou des séances non utilisées dans la mesure où l'empêchement ou le cas de force majeure définis ci- dessus auront été justifiés par le Client.

12. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le traitement informatique du dossier client dans le cadre de la loi Informatique et Libertés 78-17 du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, le Client doit s'adresser à tout représentant du Prestataire.

13. DROIT APPLICABLE, LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Service et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par le droit français et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Service sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

14. LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations de prestations conclues en application des présentes conditions générales de Service pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Art. L 534-7 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

15.INFORMATIONPRÉCONTRACTUELLE-ACCEPTATION DU CLIENT

En application de l'article L 111-1, L 111-2, R 111-1 et R 111-2 du Code de la consommation, le Client reconnait avoir eu communication des informations suivantes par le Prestataire et concernant le Prestataire et sa Prestation, par les présentes Conditions générales de Service ou la fourniture de documents annexes : - Son nom ou sa dénomination sociale, ainsi que sa désignation juridique complète, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ou toutes coordonnées permettant au client d'entrer en contact rapidement avec le prestataire et de communiquer directement avec lui. - Les modalités de paiement et d'exécution du contrat ainsi que les modalités prévues par le prestataire pour le traitement des réclamations ; - La durée du contrat et les conditions de sa résiliation.

Moyens de paiement

1. VIREMENT

Titulaire: Alliance Chinoise Formation de Chinois (pour cours en groupe et cours particulier en centre)

IBAN

IBAN FR7616798000010000050147375			Code BIC TRZOFR21XXX	
16798	00001	00000501473	75	

Ou

Titulaire : Alliance Chinoise Formation (pour cours particulier à domicile avec déduction d'impôt)

IBAN

IBAN			Code BIC	
FR761	67980000100000964	72926	TRZOFR21XXX	
Banque	Guichet	N° de compte	Clé	
16798	00001	00000964729	26	

2. CHÈQUE

Ordre: Alliance Chinoise

Adresse postale: 75 boulevard haussmann 75008 Paris